

à la Chambre les mérites relatifs des utilités de propriété privée et des utilités publiques dans le Nord. Le gouvernement peut bien, avec éclat, comme le ministre en a l'habitude, annoncer tous ces programmes dont l'objet est de stimuler la mise en valeur des ressources du Nord et ouvrir largement les bras pour dire: «Nous accueillons avec plaisir les investissements étrangers.» En vérité, le ministre se rend en Europe pour y trouver des capitaux à investir dans les régions septentrionales du Canada. C'est tout comme si le gouvernement disait à l'International Utilities: «Nous voulons des capitaux d'investissement, mais nous ne voulons aucune part de vos 250 millions de dollars pour produire de l'énergie, car nous allons le faire nous-mêmes et, de surcroît, nous allons demander des prix beaucoup plus élevés au consommateur.»

Pour la première fois, monsieur l'Orateur, les notes du secrétaire parlementaire nous indiquent qu'il n'y aura pas de conseil de révision. Elles précisent qu'un conseil de révision n'a aucune raison d'être, puisqu'il y aura une commission élargie comprenant cinq membres, dont un représentant du Yukon et un représentant des Territoires du Nord-Ouest.

J'estime que, de plus en plus, le public consommateur exige que les activités d'un service public, qu'il appartienne au secteur privé ou au secteur public, et particulièrement les taux de fourniture et de génération d'énergie, soient subordonnés aux décisions et révisions d'une commission gouvernementale.

C'est l'attitude qu'a adoptée très récemment dans l'Ontario le premier ministre démissionnaire. Je me reporte à une nouvelle parue il y a environ un mois dans le *Globe and Mail* selon laquelle M. Robarts aurait dit, au sujet de l'augmentation récente des taux dans l'Ontario, que son gouvernement cherchait un forum approprié pour étudier les taux, ajoutant néanmoins qu'aucune décision n'avait encore été prise quant aux pouvoirs que pourrait avoir l'organisme de révision pour rejeter les augmentations proposées. A l'opposé du point de vue exprimé dans les notes du secrétaire parlementaire, j'insiste pour qu'indépendamment de l'issue de ce débat, et quelles que soient les vues des députés quant aux avantages que présentent respectivement les installations publiques ou privées dans le grand Nord ou ailleurs, on mette sur pied un office des services publics chargé de vérifier les tarifs, et il n'y a pas de raison pour que cet office ne soit pas créé sur-le-champ.

En guise d'excuse, on fait valoir, dans les notes du secrétaire parlementaire, que le Conseil territorial du Yukon a rejeté un arrêté qui lui avait été soumis en 1968 et qui aurait eu pour effet de créer un office public de contrôle. Le secrétaire parlementaire n'a pas expliqué à la Chambre les raisons qui ont motivé ce rejet, et c'est ce qui se passe généralement dans le cas de faux-fuyants absurdes comme ceux dont le secrétaire parlementaire nous a donné lecture, mais qui ont été concoctés par d'autres. La raison pour laquelle la création de l'organisme en question a été rejetée, c'est que le mandat qui devait lui être confié était trop limité. Ce que voulaient les habitants du Yukon, ainsi que l'a indiqué le Conseil territorial, c'est une commission des services publics semblable à celles qui existent en Colombie-Britannique et en Alberta. Il est essentiel que toutes les entreprises fournissant de l'électricité, y compris la Yukon Electrical, la Commission d'énergie du Nord canadien et la Plains Western dans les Territoires du Nord-Ouest, soient assujetties

à des règlements et que l'institution d'une telle commission de révision assurerait une protection aux Canadiens établis dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Je suis convaincu que personne ne trouverait trop à redire si on proposait de permettre à la Commission de mettre en commun les recettes encaissées au Yukon afin de les utiliser à l'avantage de l'abonné du Yukon, pas plus que mon ami des Territoires du Nord-Ouest ne s'opposerait à ce que les recettes de la Commission d'énergie du Nord canadien profitent aux Territoires du Nord-Ouest. On ne s'oppose pas à un tel principe ni à son application. Je ne crois pas que personne au Yukon ni dans les Territoires du Nord-Ouest ne verrait d'un mauvais œil la péréquation des tarifs, mais nous nous opposons à ce que le gouvernement, par ses politiques, nous entasse constamment tous ensemble pour ses fins d'opportunisme bureaucratique et administratif.

● (4.00 p.m.)

Nous ne voulons pas que des recettes perçues au Yukon profitent aux Territoires du Nord-Ouest, tout comme les résidents de la Colombie-Britannique s'opposeraient à ce que des recettes provenant de leur province soient appliquées au Manitoba, au Québec ou à d'autres provinces. Si les notes du secrétaire parlementaire sont exactes, savoir que les recettes provenant du Yukon ne serviront pas à combler le déficit dans les Territoires du Nord-Ouest, il serait simple de l'inclure dans la loi dès aujourd'hui. Les consommateurs doivent recevoir cette assurance.

Il vaut la peine de relever aussi que les notes du secrétaire parlementaire font mention de certains aménagements dans le Nord, ce qui indique tout simplement la sournoiserie de ce genre de déclaration du gouvernement. On parle de la nécessité de suivre le progrès ainsi que des travaux de la Commission d'énergie du Nord canadien dans tout le Nord. De quels aménagements le secrétaire parlementaire a-t-il parlé? Il a mentionné entre autres Casino Mines, Kerr Addison Mines, Hudson's Bay Mining and Smelting et un autre. Or, tous ces travaux, sans exception, se déroulent au Yukon. Peut-être n'a-t-il pas bien étudié la question. Il oublie aussi que des capitaux d'investissement de l'ordre de 3 milliards de dollars étaient prêts et disponibles en 1953 pour réaliser la mise en valeur de tout le potentiel hydro-électrique du bassin hydrographique du Yukon, qui aurait produit le double de la capacité actuelle des entreprises de la voie maritime du Saint-Laurent. Il n'a certainement pas étudié la question car, s'il l'avait fait, il aurait lu les déclarations du ministre de l'époque, M. Lesage, et du premier ministre, M. St-Laurent, que le capital d'investissement privé avait été refusé par le gouvernement libéral.

Une voix: C'est une honte.

M. Nielsen: Cette mise en valeur ne s'est pas faite. Que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? Le gouvernement y a mis obstacle. En 1961, la Commission d'énergie du Nord canadien a engagé les services d'une entreprise de technogénie, la Montreal Engineering, pour mener une étude sur le coût de la remise en état de la ville de Dawson.

Une voix: Quel gouvernement était au pouvoir à l'époque?

M. Nielsen: Il s'agissait d'évaluer le coût de la remise en état des installations, du système de distribution du